TotalEnergies Power & Gas Belgium

Règlement du concours

Jusqu'à 100 euros de réduction sur votre facture d'énergie et possibilité de gagner 2 cartes-cadeaux de 50 euros !

1. La société anonyme TotalEnergies Power & Gas Belgium ci-après dénommée « TotalEnergies Power & Gas Belgium », dont le siège social est établi à 4000 Liège, Rue Saint-Laurent 54, organise du 1er juillet 2022 au 31 août 2022 un concours intitulé « Chaque jour, 10 cartes-cadeaux d'une valeur de 50 € à gagner » pour les membres du Club TotalEnergies qui deviennent clients de TotalEnergies Power & Gas Belgium pour leur contrat d'énergie durant cette période.
2. Les prix sont les suivants :
   - 620 cartes-cadeaux TotalEnergies d'une valeur de 50 € à utiliser dans les stations-service TotalEnergies en Belgique.
   - Les gagnants recevront par courrier 1 carte-cadeau TotalEnergies d'une valeur de 50 € par contrat d'énergie enregistré. Un gagnant ayant souscrit un contrat d'énergie pour le gaz et pour l'électricité recevra donc 2 cartes d'une valeur de 50 € chacune.
3. Pour participer à ce concours, il faut être majeur au moment de la participation et être domicilié en Belgique. Une seule personne par ménage peut gagner un prix. La participation au concours n'est possible qu'en devenant client de TotalEnergies via la page https://totalenergies.be/fr/particuliers/summerclub-50 pour les membres actuels du Club TotalEnergies entre le 1er juillet 2022 et le 31 août 2022.
4. Seuls les participants résidentiels qui bénéficient du tarif Online peuvent participer à cette action.
5. Les participants qui ne sont pas encore membres du Club TotalEnergies acceptent expressément de devenir membres du Club TotalEnergies en participant via la page https://totalenergies.be/fr/particuliers/summerclub-50.
   À cet effet, les données nécessaires des participants seront partagées avec TotalEnergies Marketing Belgium. Cette autorisation est accordée sans préjudice de l'article 16 du présent règlement.
6. TotalEnergies Power & Gas Belgium se réserve le droit d'exclure les participations qui lui paraissent frauduleuses ou abusives. Tout participant qui tente frauduleusement de participer par un moyen autre que le lien unique de participation contenu dans l'e-mail reçu, qui tente de contrefaire des liens, qui utilise des robots ou qui participe plus d'une fois en utilisant le même lien de participation sera exclu du concours.
7. À la fin de la période du concours, un classement des participants est établi sur la base de la réponse à la question subsidiaire pour déterminer le gagnant. Les gagnants seront annoncés par e-mail à l'adresse indiquée dans le formulaire Web du concours, au plus tard le 15 septembre 2022. La décision de l'organisateur concernant les gagnants désignés est définitive et irrévocable.
8. Aucune communication écrite ou orale n'est possible entre les participants et l'organisateur concernant le présent règlement du concours, l'organisation, le déroulement et/ou le résultat contraignant et irrévocable du concours. Le présent règlement est disponible sur la plateforme du concours. Les résultats et les décisions de TotalEnergies Power & Gas Belgium ne peuvent jamais être contestés.
9. Les prix ne peuvent être échangés contre de l'argent ou d'autres prix.
10. TotalEnergies Power & Gas Belgium se réserve le droit de mettre fin au concours ou de modifier les règles, les prix, les conditions, les clauses ou les informations sans préavis pour des raisons valables, de force majeure ou indépendantes de la volonté de TotalEnergies Power & Gas Belgium, sans que TotalEnergies Power & Gas Belgium ne soit en aucune façon tenue de dédommager les participants pour tout dommage

éventuel. La modification ou l'adaptation des conditions du concours et l'arrêt ou la modification du concours seront annoncés par TotalEnergies Power & Gas Belgium sur la plateforme du concours.

11. TotalEnergies Power & Gas Belgium et ses sous-traitants n'offrent aucune garantie en ce qui concerne le prix. TotalEnergies Power & Gas Belgium et ses sous-traitants ne peuvent être tenus responsables en cas d'accident ou de dommage lié directement ou indirectement au prix reçu par le gagnant.
12. Par le simple fait de participer à ce concours, les participants reconnaissent accepter le présent règlement sans condition.
13. Si le déroulement de ce concours est perturbé par une difficulté technique, tout sera mis en œuvre pour en déterminer la cause et la résoudre. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des problèmes résultant de ces difficultés techniques. L'organisateur ne peut être tenu responsable si l'adresse e-mail liée à la carte de fidélité du Club TotalEnergies est inexacte ou si un e-mail de participation n'arrive pas. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'une éventuelle incompatibilité entre les technologies utilisées pour le concours et la configuration des appareils et/ou logiciels utilisés par le participant. TotalEnergies Power & Gas Belgium apporte le plus grand soin à l'organisation de son concours et à l'administration de son site Internet. Néanmoins, il peut arriver que les informations proposées ou fournies soient incomplètes ou insuffisamment précises. Les fautes d'impression, d'orthographe ou autres dans les communications ou autres documents (promotionnels) publiés par TotalEnergies Power & Gas Belgium ne peuvent être invoquées à l'encontre de TotalEnergies Power & Gas Belgium et ne peuvent donner lieu à aucune obligation de la part de TotalEnergies Power & Gas Belgium.
14. En cas de litige éventuel dans le cadre du concours, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Liège sont compétents.
15. Concernant les données à caractère personnel des Participants
    a. Les données à caractère personnel des Participants sont conservées en vue de la gestion du concours, de l'annonce du gagnant du concours et de la réalisation de campagnes d'information et de promotion en rapport avec ledit concours et ne sont pas transmises à des tiers, sauf disposition expresse contraire dans règlement spécial du concours. À cet égard, les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD en abrégé) sont strictement respectées.
    b. Le responsable du traitement des données à caractère personnel des Participants est TotalEnergies Power & Gas Belgium.
    c. TotalEnergies Power & Gas Belgium s'engage à traiter les données du Participant conformément à sa Politique de vie privée, qui peut être consultée sur https://totalenergies.be/fr/particuliers/politique-vie-privee.
    d. Les données à caractère personnel en question peuvent inclure, entre autres, le nom, l'adresse, le code postal, le domicile et l'adresse e-mail du Participant et ne sont collectées que dans le but d'assurer le bon déroulement du concours, en particulier la possibilité de prendre contact avec les Participants au sujet de leur participation, de distribuer efficacement les prix et d'enregistrer le Participant comme membre du Club TotalEnergies s'il ne l'est pas encore au moment de sa participation au concours.
    e. Chaque Participant a le droit de consulter et de corriger les informations conservées le concernant. Chaque Participant a également le droit, sur simple demande et sans frais, d'être supprimé des fichiers. Si un Participant demande la suppression totale ou partielle de ses données avant la fin du concours de telle sorte que TotalEnergies Marketing Belgium ne peut plus le contacter, la participation sera déclarée invalide et le Participant ne pourra plus prétendre à un prix.